

Reconfinement : universités et écoles s'appuient sur leur expérience et misent sur l'accompagnement

Paris - Publié le jeudi 5 novembre 2020 à 17 h 46 - Actualité n° 198578

- Appel systématique des étudiants de première année de licence à [La Rochelle Université](#) ;
- un dispositif d'écoute appelé « Lugéline » à l'Université Gustave Eiffel;
- un système de parrainage des étudiants par les professeurs, et de suivi des étudiants internationaux à [Kedge Business School](#);
- accès aux salles informatiques pour les étudiants ne disposant pas de l'équipement indispensable à l'[Université Bordeaux Montaigne](#).

Telles sont quelques-unes des initiatives mises en place par des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau confinement qui les a obligés à passer tous leurs enseignements à distance depuis le 30/11/2020. Avec le même objectif : prévenir le décrochage et les risques psycho-sociaux.

Ainsi, à La Rochelle Université cet appel des étudiantes et étudiants de première année de licence vise à offrir un suivi personnalisé, « mais aussi être à l'écoute et apporter conseils, soutien et une aide matérielle ou psychologique d'urgence quand cela est nécessaire ».

Pour ce qui est du dispositif d'écoute à l'Université Gustave Eiffel, « chacun y est invité à faire part de ses difficultés, qu'elles se rapportent à des situations financières, à la santé, au logement, qu'elles relèvent de considérations familiales et/ou psychologiques, ou de problèmes de connexion pour suivre ses cours, etc. »

« Lugéline est un répondeur qui permet de recueillir les besoins des étudiants. En fonction de la demande, nous les réorientons vers le service adéquat en interne ou en externe à l'université. Nous mettons bien sûr un point d'honneur à apporter une réponse pour chaque difficulté exprimée », déclare Karine Marot, vice-présidente vie étudiante.

Des enseignements basculés en distanciel

Comme le rappelle La Rochelle Université, tous les cours magistraux et travaux dirigés sont dispensés en ligne depuis le 30/11. Toutefois, certains enseignements pratiques pourront être dispensés sur site, après accord du rectorat. Les établissements doivent en effet faire remonter au rectorat une liste des TP pour lesquels ils souhaitent que les étudiants puissent les suivre en présentiel.

Si une jauge de 50 % est prévue pour les enseignements qui pourront être dispensés en présentiel, les établissements prévoient aussi un accès distanciel ou une alternative pédagogique « pour ceux et celles ne pouvant y assister », notamment les étudiants qui sont rentrés chez leurs parents.

Les examens : une alternative au présentiel

Même enjeu pour les examens et concours qui pourront se tenir en présentiel. À La Rochelle Université, si on indique qu'ils seront maintenus « majoritairement en distanciel, ils pourront être organisés en présentiel sur dérogation, dans le respect des gestes barrières et sur délivrance d'une attestation de déplacement. Et une alternative sera également proposée aux étudiants qui ne pourront se rendre sur site. »

À l'Université Bordeaux Montaigne où des examens de contrôle continu sont prévus, il est indiqué que chaque enseignant communiquera avec ses étudiants à ce sujet. Mais que « chaque contrôle continu organisé en présentiel devra également être disponible à distance. »

L'enjeu du numérique

« Passer totalement en distanciel peut soulever des inquiétudes concernant l'accessibilité des cours pour l'ensemble de nos étudiants », note Venceslas Biri, vice-président formation de l'Université Gustave Eiffel.

Il indique que l'université a pris différentes mesures « pour que le dispositif soit utilisable par tous. Par exemple, le programme "Un ordinateur pour toutes et tous" permet aux étudiants de s'équiper en matériel informatique à moindre coût ».

À l'Université de Nîmes, « afin d'éviter le décrochage numérique, des ordinateurs portables sont mis à la disposition des étudiants qui en formulent le besoin grâce à l'investissement de l'établissement et au soutien de la Région Occitanie. Les salles de travail informatique sont accessibles pour les étudiants ne disposant pas d'équipement. »

La Rochelle Université indique s'être dotée, depuis le confinement du printemps, de matériel supplémentaire de visioconférences, podcasts et vidéos « afin de permettre aux enseignants de proposer le meilleur contenu possible ». Elle a aussi « renforcé les formations et l'accompagnement à la maîtrise des outils technologiques ». Et permet un accueil sur site pour les enseignants qui souhaiteraient accéder au matériel mis à leur disposition, notamment vacataires.

Par ailleurs, l'université indique que plus de 150 ordinateurs provenant de donateurs ou de la Région sont prêts à être distribués, ainsi que des clés 4G.

L'Unistra repousse ses élections à février 2021 et étudie la possibilité du vote électronique

Du fait du confinement, l'Université de Strasbourg doit modifier les dates et l'organisation des élections universitaires. Elles étaient prévues en présentiel, par le biais d'un vote à l'urne le 17/11 pour les collèges des personnels, les 24 et 25/11 pour les collèges des étudiants.

« Le mandat des élus de l'*Unistra* sera prorogé jusqu'aux prochaines élections, qui ne pourront intervenir avant février 2021 soit à l'urne, soit par vote électronique pour faire face à toutes les éventualités consécutives à la situation sanitaire », indique l'université.

Elle ajoute que Michel Deneken, président de l'université, proposera un nouveau calendrier électoral aux instances ad hoc — comité électoral consultatif et conseil d'administration —, avec deux scénarii à l'étude : un vote à l'urne si les conditions sanitaires le permettent ou un recours exceptionnel au vote à distance.

« L'université a engagé une étude sur la mise en œuvre du vote électronique afin de sécuriser le processus et d'être prêt, si nécessaire, à utiliser cette possibilité prévue par des modifications réglementaires récentes. »

Accompagner les étudiants et jeunes diplômés

Tous les établissements, et notamment les universités, rappellent que différents services restent accessibles pour les étudiants, en présentiel sur rendez-vous ou à distance. C'est le cas notamment des services universitaires de santé ou médecine préventive, ainsi que les services d'assistance sociale.

À La Rochelle Université, ce sont les services de scolarité, le relai handicap, le pôle orientation insertion ou tout autre service administratif qui sont ouverts. Par ailleurs, il est prévu que les enseignants et tuteurs pourront aussi proposer à leurs étudiants des rendez-vous en personne, « afin de lutter contre le décrochage et le sentiment d'isolement ».

L'Université Gustave Eiffel rappelle que le Secours Populaire français maintient ses distributions alimentaires tous les mercredis et vendredis entre 12 heures 30 et 16 heures à la Maison de l'Étudiant.

À Kedge, les capacités du service Student Office ont été renforcées et le Wellness, service de suivi psychologique des étudiants en difficulté, propose des rendez-vous en ligne et un accompagnement personnalisé dans la durée pour ceux qui en éprouvent le besoin.

Un parrainage par les professeurs et mentoring par les étudiants

L'école a aussi mis en place un système où chaque professeur parraine 30 à 40 étudiants, « avec trois rôles principaux : apporter une aide méthodologique, faire du soutien pédagogique et orienter si besoin vers la cellule Wellness et son dispositif d'accompagnement psychologique. »

Les 60 associations étudiantes de l'école et leurs 2 000 membres sont aussi mobilisés. « Leurs activités sont adaptées pour maintenir le lien pendant les prochaines semaines et un système de mentoring, une fois par semaine, à destination des primo-entrants, est assuré par les étudiants membres des bureaux des associations en collaboration avec l'administration de l'école. »

Et des rendez-vous complémentaires ont été mis en place spécifiquement pour les étudiants internationaux : international breakfast, meet up hebdomadaires, activités de découverte de la culture et du patrimoine, webinaires dédiés.

Pour les étudiants ou jeunes diplômés, des services d'accompagnement vers l'emploi et d'aide au développement de son réseau mis en place par Kedge Alumni sont proposés, ainsi que des webinaires pour accompagner les étudiants et diplômés dans leur recherche de stage et d'emploi.

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »